



Ville de Lausanne

# Enjeux liés au mouvement climatique “XR Rebellion”

Colonel Olivier Botteron

Commandant de la Police municipale  
de Lausanne

4 novembre 2022





Policier depuis 1986, le Colonel Olivier Botteron, ancien Commandant de la Gendarmerie du canton de Vaud et de la région Genève du Corps des gardes-frontières, dirige depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 la Police de Lausanne.

Spécialiste de l'ordre et de la sécurité publics, il a suivi plusieurs stages en maintien et rétablissement de l'ordre auprès d'organisations policières en France et en Allemagne.

Il préside le comité technique «Gestion des foules et droits du citoyen» auprès du réseau international francophone de formation policière - FRANCOPOL – où a été édité le guide qu'il a co-écrit «La gestion négociée des événements et des rassemblements publics».

# Gestion des nouvelles typologies de foules

- L'urbanisation de la Suisse est un fait et elle progresse. Trois quarts de la population vivent actuellement dans les agglomérations. C'est là où :
  - ▶ la société évolue
  - ▶ les oppositions se concentrent
  - ▶ des tensions constructives et aussi bien critiques naissent
  - ▶ des tendances se forment
- Les villes sont des laboratoires économiques, sociaux, culturels et politiques

# Gestion des nouvelles typologies de foules

- De tout temps, le droit fondamental qu'est l'expression dans l'espace public est omniprésent dans les pays du monde, que ce soit sous les régimes de contrées totalitaires ou dans les pays démocratiques



# Bases légales - Convention européenne des droits de l'homme

- Article 10 : Liberté d'expression

Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

# Bases légales - Constitution fédérale

- Article 16 : Libertés d'opinion et d'information

La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties.

Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion.

# Gestion des nouvelles typologies de foules

- Parmi les nouveaux thèmes de débats publics en général qui génèrent massivement le plus de mobilisations en rue
  - ▶ le climat
  - ▶ la transition écologique
  - ▶ les gilets jaune
  - ▶ l'égalité (homme-femme, minorités, etc.)
  - ▶ les violences et discriminations raciales dans le cadre des interventions policières

# Gestion des nouvelles typologies de foules

- Les manifestations s'orientent vers une ligne d'action plus radicale, visant la « rupture » et la « désobéissance civile » **non violente**
- Ce type d'actions génère de multiples impacts politiques, sociaux, économiques et bien évidemment sécuritaires

# Constat

- La police
  - ▶ Peut-elle / doit-elle répondre à ces défis ?
  - ▶ Doit-elle seule répondre de ses actes ?
  - ▶ Doit-elle être en permanence une force d'interposition ?



# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- Les profils sociodémographiques des militants sont différents de ceux qui étaient observés et connus de la police dans les manifestations traditionnelles
- Les participants sont plus diversifiés, de 7 à 77 ans, allant du militantisme écologique classique jusqu'aux formes plus extrêmes de « guérilla verte » mélangé à un public peu familier des actions militantes et des manifestations de rue (retraités, familles, etc.)
- Cette diversité confronte la police au besoin de distinguer et identifier des sous-groupes plus radicaux au sein d'un mouvement hétéroclite

# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- De plus, les mouvements en question ont tendance à s'incarner par des personnes fortement médiatisées, issus de différents horizons :
  - ▶ jeunes engagés et orientés solidarité (à l'instar de Greta Thunberg)
  - ▶ intellectuels et représentants des milieux académiques
  - ▶ médecins, artistes
  - ▶ élus politiques

# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- A la diversité du panel de participants à ce mouvement s'ajoute une multiplicité des causes défendues :
  - ▶ écologisme
  - ▶ économie solidaire
  - ▶ décroissance
  - ▶ véganisme, antispécisme, anticapitalisme
  - ▶ féminisme
  - ▶ Black lives matter



# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- Cette réalité produit des rassemblements de multi-revendications dans lesquels il n'est pas toujours facile d'identifier des leaders, des causes communes et des méthodes militantes partagées

**La convergence des luttes**

# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- Ce type de mouvement inscrit son action autour de la liberté d'expression, principalement au travers d'une utilisation intense des réseaux sociaux et d'une recherche de surexposition médiatique, grâce à une mise en scène d'actions symboliques qui servent à convoquer des témoins légitimes (la population) et les rallier à la cause (sauver la planète)
- La promotion du mouvement est donc caractérisée par des bandes annonces préalables (affiches, publications en ligne, etc.) et un calendrier transparent concernant les dates des futures actions menées (hormis les cibles précises qui restent jusqu'à la dernière minute dans le secret du noyau organisateur)

# Les principaux changements vécus, constatés & mesures prises

- Perte de contact avec un interlocuteur
  - ▶ Comment l'identifier et entrer en contact avec lui ?
  - ▶ Quelle relation construire avec lui et comment ?
- Devons-vous abandonner l'idée de la gestion négociée de l'espace public ?
- Quels partenariats développer, avec qui et comment ?

# Enjeux pour la police

- Ces nouveaux phénomènes de manifestations et leurs typologies liés à un thème (ex : transition écologique) touchent non seulement l'entier de la population mais aussi le politique et la justice
- Ceci a positionné la police et son action comme un des acteurs incontournables à sa régulation
- Afin de garantir une sécurité/paix publique dans ce contexte, la police est directement interpellée dans son propre rôle, sur le sens et les modalités de ses pratiques usuelles, que ce soit à un niveau stratégique, opératif et tactique

# Réflexion tactique

- Je pense notamment ici aux éléments suivants :
  - ▶ Stratégique : lien avec l'autorité et capacité à opérationnaliser rapidement un seuil de tolérance
  - ▶ Tactique : capacité à articuler en conséquences les ressources sur le terrain. Nécessité d'un haut niveau d'adaptabilité et de technicité
  - ▶ Opérationnel : qualité de formation et polyvalence des forces de l'ordre. Matériel / Equipement adaptés

# Enjeux pour la police

- Cette forme de polarisation autour de l'action policière ainsi que la nouveauté de ces manifestations ont un impact très direct sur les choix opérationnels et la doctrine d'engagement à privilégier
- En effet, pour que la posture et l'action de la police répondent à ce contexte novateur, les schémas habituels ont dû être revisités, voire remis en cause

# Enjeux pour la police

- La police ne peut pas d'emblée appliquer une doctrine de recherche d'impact par des mesures de maintien de l'ordre
- Au contraire, elle doit privilégier une doctrine de gestion de foule pacifique avec des composantes de négociation et de désescalade à dessein de garantir les droits des citoyens



# Enjeux pour la police

- La police est parfois amenée à revêtir un rôle d'arbitre ou de force d'interposition entre de nombreux acteurs aux intérêts divergents (sympathisants ou opposants à la cause, pour ou contre les méthodes, etc.)
- La multiplication des actions en milieu urbain dans un espace temps réduit, ayant pour corollaire une paralysie manifeste des libertés individuelles du quotidien, tend à exacerber les prises de positions (clivage), rendant ainsi plus complexe le rôle multifonctions de la police

# Quelques chiffres - Interventions «XR» - Lausanne

- 7 Blocages 2019 :
  - Pont Chauderon Pas de dénonciation
  - Grand-Pont Pas de dénonciation
  - Crédit Suisse 12 dénonciations – relaxer par le Tribunal
  - Benjamin-Constant 52 dénonciations RGP
  - Pont Bessières 115 dénonciations Code Pénal
  - Rhodanie 123 dénonciations Code Pénal
  - Centrale 90 dénonciations Code Pénal
- 2 Blocages 2020 :
  - UBS 17 dénonciations Code Pénal



# Enjeux pour la police

- Dans ce contexte, la police hérite des contradictions qui tiraillent la classe politique et les résultats de certaines décisions judiciaires
- Cela revêt notamment deux conséquences négatives pour la police, à savoir
  - ▶ la non facilitation d'une approche négociée de la gestion des foules à dessein d'une perception légitime de son action et, d'autre part,
  - ▶ une surpolitisation de la police au travers de son action, laquelle sera évaluée au regard de critères variés et fluctuants selon les circonstances, contextes et intérêts des décideurs concernés

# Perspectives & défis

- Maîtriser et tirer profit de la « politisation de l'action policière dans le maintien de l'ordre »
  - ▶ Peut-on amener les autorités politiques à se positionner préalablement ? Si oui par quelle stratégie ?
  - ▶ Comment appréhender et dénouer la posture paradoxale attribuée à la police face à des mouvements de désobéissance civile ?

# Perspectives & défis

- Maîtriser et tirer profit de la « politisation de l'action policière dans le maintien de l'ordre »
  - ▶ Ce qui pourrait être imagé comme un « jeu du Mikado - le premier qui bouge a perdu », c'est-à-dire que
    - si la police ne fait rien, elle laisse libre cours à l'expression de la cause et, à l'inverse,
    - si elle agit, elle devient partie prenante de la mise en scène de l'expression de la cause et est ainsi instrumentalisée comme vecteur renforçant le message

# Perspectives & défis

- Usage de la force et désobéissance civile : A quel moment la désobéissance civile devrait être contenue et maîtrisée par l'usage de la force ?
  - ▶ Rechercher le bon mode de réponse adaptée (est-ce sociétal, juridique, politique, éthique, technique, etc. ?)
  - ▶ Est-ce qu'une recherche d'impact par les moyens traditionnels (usage de la force - équipement, etc.) est-elle légale, opportune voire proportionnelle ?
  - ▶ Quelle reddition des comptes la police doit-elle envisager au niveau politique – sociétal, de la justice et au sein de ses effectifs ?

# Perspectives & défis

- Choc générationnel et conflit de valeurs : les policiers peuvent-ils être sympathiques à la cause ?
- Comment prévenir et gérer les conflits de valeurs des policiers
  - ▶ entre assurer la mission et défense de la cause
  - ▶ assurer la mission et la défense de valeurs familiales/amicales : mon fils, ami, femme, etc. sont avec ceux
- Il appartient à chaque organisation d'échanger avec les policières et les policiers quant à l'importance à ne pas porter de jugement de valeur lors d'interventions

# Perspectives & défis

- Choc quant à l'accomplissement de la mission de police :
  - ▶ Certains tribunaux ont admis l'état de nécessité climatique pour justifier certaines actions de désobéissance civile
- Pourquoi continuer à dénoncer si pas inculpé ?
  - ▶ Il n'appartient pas à la police d'apprécier ou non, voire de commenter une décision d'un jugement d'un tribunal. Le travail de la police est de constater des infractions et ainsi déférer ses auteurs auprès des autorités de poursuite pénale. Il dépend ensuite à cette instance de condamner ou de libérer les auteurs

# Perspectives & défis

- Maintien de l'ordre à l'ère des réseaux sociaux : comment « gérer la foule en ligne » et quels défis pour la police de devoir « jouer son action dans des espaces de liberté d'expression paramétrés en télé-réalité » ?
  - ▶ Les mouvements de désobéissance civile sont très organisés et structurés
  - ▶ Leurs actions sont planifiées et très souvent annoncées à l'avance

# Perspectives & défis

- Maintien de l'ordre à l'ère des réseaux sociaux : comment « gérer la foule en ligne » et quels défis pour la police de devoir « jouer son action dans des espaces de liberté d'expression paramétrés en télé réalité » ?
  - ▶ Leur organisation prévoit des rôles/fonctions bien précis pour certains militants, telles que reporters, sanitaires, médiateurs, avocats, etc
  - ▶ Ceux-ci coordonnent, évaluent leurs actions, mais également scrutent, de façon permanente, les actions de la police à dessein de garantir la non violence et la non censure de la liberté d'expression

# Perspectives & défis

- Maintien de l'ordre à l'ère des réseaux sociaux : comment « gérer la foule en ligne » et quels défis pour la police de devoir « jouer son action dans des espaces de liberté d'expression paramétrés en télé réalité » ?
  - ▶ Quelle type de présence la police doit avoir sur les réseaux sociaux pour communiquer, informer, se positionner, rendre compte de son action face à des mouvements qui ont une connaissance et une maîtrise avérée des modes de communication numériques ?

# Points d'attention

- Contraintes liées
- Désespérance sociale
- Instantanéité / Durée
- Anonymisation
- Stress
- Nouveautés





# Cadre général / Missions de base

- Trouver le bon équilibre entre «**Le désordre acceptable et l'ordre nécessaire**»

Garantir la liberté d'expression  
(droit constitutionnel fondamental)



Préserver l'Etat de droit (droit constitutionnel visant à garantir, maintenir ou rétablir la sécurité et l'ordre publics)



# Cadre général / missions de base

- La Police est force d'interposition
  - ▶ entre deux factions
  - ▶ entre les manifestants / symboles
- La Police ne doit pas devenir le thème de la manifestation

**Il ne s'agit pas seulement de "gérer" une manifestation mais d'être en mesure d'empêcher la mise en place d'un cycle de violence**

# Principes généraux



- LEGALITE
  - ▶ Délit commis contre des personnes ou des biens
- OPPORTUNITE
  - ▶ Pas d'intervention si les moyens sont disproportionnés, si il y a un risque d'atteindre des non participants, si risque d'escalade disproportionnée
- PROPORTIONNALITE
  - ▶ Permettre aux manifestants de s'éloigner
  - ▶ Identifier et/ou localiser les noyaux durs
  - ▶ Utiliser les moyens les moins dommageable

# Bases légales



- RGP (Règlement général de police)
- CPS (art. 237) Entraver la circulation publique
  - ▶ Celui qui, intentionnellement, aura empêché, troublé ou mis en danger la circulation publique, notamment la circulation sur la voie publique, par eau ou dans les airs, et aura par là sciemment mis en danger la vie ou l'intégrité corporelle des personnes
- CPS (art. 239) Entrave aux services d'intérêt général
  - ▶ Celui qui, intentionnellement, aura empêché, troublé ou mis en danger l'exploitation d'une entreprise publique de transports ou de communications, notamment celle des chemins de fer, des postes, du télégraphe ou du téléphone
- CPS (art. 286) Empêchement d'accomplir un acte officiel
  - ▶ Celui qui aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire d'accomplir un acte entrant dans ses fonctions

# Conclusion

- Offrir aux Autorités un potentiel de réponse immédiat en matière de Maintien de l'ordre / Sécurité publique
- Etre en mesure de fournir des prestations de haut niveau en Maintien de l'ordre / Sécurité publique, et ce aussi dans la durée
- « Respecté parce que respectable »
- Transparence et traçabilité des procédures, en particulier si usage de la force

# Conclusion

- Garantir un engagement opérationnel et éthique à haute valeur ajoutée en toutes circonstances
  - ▶ "Désanonymisation" et "judiciarisation" des auteurs de troubles
  - ▶ Capacité à travailler sous le regard et l'observation des médias, du public et des autorités politiques
  - ▶ Règles d'engagement claires (limpides), connues, appliquées et implémentées par chaque policier
  - ▶ Emploi complet des compétences "quotidiennes" (comportement sous stress, contact avec les citoyens, usage de la force)

# Conclusion

- Capitaliser sur les événements vécus et les premières mesures improvisées pour répondre à ces nouveaux phénomènes
- Croiser les expériences, les réussites et les échecs pour définir de nouvelles lignes directrices pour répondre à ce type de phénomènes
- **A dessein, mise à jour de la doctrine existante**

